

R3c : Le désastre humanitaire doit prendre fin – liberté et justice pour tous les habitant-es d'Israël/Palestine

Résolution à l'attention de l'Assemblée Annuelle de la JS Suisse des 17 et 18 février 2024 à Bümpliz (BE)

Signataires : David Portmann JS Bâle-Ville, Roberto Barbotti JS Bâle-Ville, Ella Haefeli JS Bâle-Ville, Joris Fricker JS Bâle-Ville, Rachele Betschart JS Bâle-Ville, Maria Schäfer JS Bâle-Ville, Angus Duffy JS Bâle-Ville, Enea Rosenthal JS Bâle-Ville, Nino Russano JS Bâle-Ville, Alena Roth JS Schaffhouse, Mitja Roos JS Bâle-Ville.

Cette résolution traite de la situation actuelle en Israël/Palestine. Pour notre position sur la situation avant le 7 octobre 2023, nous renvoyons à notre résolution adoptée en 2022.

Nous condamnons tous les actes et déclarations discriminatoires, qu'ils soient antisémites ou racistes antimusulmans, ainsi que l'augmentation de ces actes depuis les attaques du Hamas du 7 octobre 2023 et les attaques de l'armée israélienne sur le territoire palestinien. Nos critiques dans cette résolution s'adressent au gouvernement israélien, au Hamas et à leurs alliés respectifs. Cette résolution n'est pas dirigée contre les populations israélienne et palestinienne, juive, musulmane, arabe ou contre la religion et la culture juive et musulmane.

Nous reconnaissons que l'accusation d'antisémitisme peut également être utilisée à mauvais escient pour discréditer des opinions indésirables.

Mise en perspective de l'actualité

Le 7 octobre 2023, le Hamas a mené une attaque contre Israël, tuant plus d'un millier de civils et en prenant plus de 200 personnes en otage.¹ Le Hamas utilise délibérément les otages comme moyen de pression. Les attaques terroristes menées par le Hamas visaient à tuer des civils et à violer systématiquement les femmes². De tels crimes de guerre ne peuvent jamais être considérés comme une forme légitime de résistance. Nous condamnons donc avec la plus grande fermeté les attaques du 7 octobre 2023. Ces attaques ont profondément bouleversé la population israélienne, ainsi que les juif-ves vivant en Suisse. En outre, le Hamas est un groupe islamiste qui défend des valeurs antisémites, ultraconservatrices, fondamentalistes et antidémocratiques. Il est également critiqué par la population de la bande de Gaza³, car il ne la représente pas et n'agit pas en sa faveur.

Les villages israéliens situés à proximité de la frontière avec Gaza ont été évacués à cause du Hamas, ce qui a entraîné de nombreux déplacements internes en Israël.

¹ <https://www.reuters.com/world/middle-east/israel-revises-death-toll-oct-7-hamas-attack-around-1200-202311-10/>

² <https://www.phr.org.il/en/gender-based-violence-eng/?pr=9826>

³ <https://apnews.com/article/gaza-hamas-demonstration-israel-blockade-palestinians306b19228f9dd21f1036386ce3709672>

Aujourd'hui encore, le Hamas continue de tirer des roquettes sur Israël et sa population civile.

Après ces attaques, le gouvernement israélien a mené des attaques de grande envergure contre les territoires palestiniens et en particulier la bande de Gaza, principalement par des bombardements, une offensive terrestre et un renforcement des contrôles des importations. Avec ces attaques, l'armée israélienne a bombardé et détruit de grandes parties de la bande de Gaza.⁴ Il faut préciser que l'ampleur des attaques israéliennes ne peut pas être considérée comme une légitime défense reconnue par le droit international, car la légitime défense doit être proportionnelle et ne peut pas être préventive⁵.

Les contre-attaques des forces israéliennes contre la bande de Gaza ont placé les Palestiniens dans une situation catastrophique. Les forces israéliennes justifient ces contre-attaques par leur volonté de démanteler le Hamas et son infrastructure⁶. Plus de 26'000 personnes, en majorité des civils, ont été tuées dans la bande de Gaza⁷. 85% de la population de Gaza a été forcée à l'exode intérieur⁸. Une grande partie des infrastructures médicales vitales ont été endommagées ou détruites⁹. Le contrôle israélien et égyptien des frontières de la bande de Gaza rend difficile la livraison de biens de première nécessité tels que la nourriture, l'eau, le carburant et le matériel médical (situation à la mi-janvier 2024)¹⁰. L'accès de l'aide humanitaire et des travailleurs humanitaires est également limité. L'approvisionnement en électricité de la bande de Gaza depuis Israël a été interrompu à la suite du 7 octobre¹¹. Le manque d'électricité affecte notamment le traitement des eaux usées, l'utilisation d'équipements médicaux¹² et les communications numériques¹³. En outre, les bombardements ont détruit toutes les universités de Gaza¹⁴, les centres religieux et culturels, ainsi que d'innombrables bâtiments historiques¹⁵. L'accès des journalistes est également fortement limité et plus d'une centaine de professionnels des médias ont déjà été tués lors d'attaques de l'armée israélienne¹⁶. En Cisjordanie, la violence contre la population palestinienne a également augmenté, par exemple sous la forme d'arrestations et de rafles¹⁷. Rendre

⁴ <https://apnews.com/article/israel-gaza-bombs-destruction-death-toll-scope-c511f83c85baea22458472a796>

⁵ <https://www.jurist.org/commentary/2023/12/7-10-the-question-of-israels-right-to-self-defense-underinternational-law/>

⁶ <https://www.washingtonpost.com/world/2023/10/17/israel-hamas-war-reason-explained-gaza/>

⁷ <https://www.amnesty.org/en/latest/news/2024/01/israel-must-comply-with-key-icj-ruling-ordering-it-to-all-inits-power-to-prevent-genocide-against-palestinians-in-gaza/>

⁸ <https://news.un.org/fr/story/2024/01/1142182>

⁹ <https://news.un.org/fr/story/2024/01/1142182>

¹⁰ <https://news.un.org/fr/story/2024/01/1142182>, <https://news.un.org/en/story/2023/12/1144972>

¹¹ <https://www.hrw.org/news/2023/10/18/israel-unlawful-gaza-blockade-deadly-children>

¹² <https://www.icrc.org/en/document/Gaza-power-fuel-crisis>

¹³ <https://www.hrw.org/news/2023/11/15/gaza-communications-blackout-imminent-due-fuel-shortage>

¹⁴ <https://euromedmonitor.org/en/article/6108/Israel-kills-dozens-of-academics.-destroys-every-university-in-the-Gaza-Strip>

¹⁵ <https://www.heritageforpeace.org/wp-content/uploads/2023/11/Report-of-the-effects-of-the-last-war-of-2023on-the-cultural-heritage-in-Gaza-Strip-Palestine-english.pdf?fbclid=IwAR1adlSTNx0oAWoqXuYDF0lCoxruPnP5dBylyFG7C0JmfATOiy0ciEK3Gyk>

¹⁶ <https://cpj.org/2024/01/journalist-casualties-in-the-israel-gaza-conflict/>

¹⁷ <https://www.spiegel.de/ausland/israelische-razzia-im-westjordanland-zwei-mutmassliche-terroristen-getoetet-a-16144db8-7b26-4eac-a159-6f80900c3f00#>

l'approvisionnement en eau, en nourriture et en médicaments plus difficile pour la population est interdit par les conventions internationales.

Le droit humanitaire international interdit de punir l'ensemble de la population palestinienne pour ce que le Hamas a commis, quelle que soit la gravité des actes commis. Le secrétaire général des Nations unies a qualifié les bombardements menés par le gouvernement israélien de punitions collectives¹⁸. Les arrestations massives telles qu'elles sont pratiquées par les autorités israéliennes et le traitement inhumain des détenus sont contraires au droit international¹⁸.

Accusation de génocide

Nous ne considérons pas la situation comme un « conflit » entre Israël et les territoires palestiniens et nous n'essayons pas de trouver des solutions à un « conflit » entre deux parties égales. Au lieu de cela, nous devons reconnaître la politique israélienne oppressive et le déséquilibre du pouvoir entre Israël et la Palestine qui existe depuis des décennies.

Depuis l'intensification des attaques israéliennes en octobre, des accusations de génocide ont été formulées, notamment par des chercheur·euses en droit international¹⁹ et des expert·es de l'ONU²⁰. En droit international, le génocide décrit les crimes commis contre un groupe avec l'intention de le détruire²¹. Cette intention est toutefois difficile à prouver. L'Afrique du Sud a déposé une plainte pour génocide contre Israël auprès de la Cour internationale de justice²². Même s'il peut s'écouler des années avant qu'un jugement définitif ne soit rendu, la Cour, en décidant d'entrer en matière sur la plainte, a déjà décidé de mesures immédiates. Ainsi, l'État israélien est tenu de veiller à ce que ses troupes ne commettent pas de génocide dans la bande de Gaza et à ce que la situation humanitaire s'améliore. En outre, le tribunal a demandé au Hamas de libérer immédiatement tous les otages sans conditions²³. La suite des débats judiciaires apportera davantage de clarté sur le plan juridique, mais le tribunal reconnaît d'ores et déjà qu'un génocide ne peut être exclu. L'objectif premier doit être d'empêcher un génocide. Et ce, en fin de compte, des deux côtés, car le Hamas peut lui aussi être soupçonné d'intentions génocidaires.

Enfin, il faut également souligner que la relation entre Israël et la Palestine n'existe pas en vase clos, mais que de nombreux autres États influencent la situation par leur soutien à l'une des parties. Sans vouloir dresser une liste exhaustive de ces États, nous tenons à souligner en particulier l'importance des États-Unis, qui soutiennent Israël, notamment sous la forme de milliards d'aide militaire chaque année²⁴ et par l'utilisation de leur droit de veto au Conseil de sécurité de l'ONU²⁵. D'autre part, le gouvernement iranien, entre autres, soutient financièrement et militairement le

¹⁸ <https://reliefweb.int/report/occupied-palestinian-territory/un-human-rights-office-opt-disturbing-reports-northgaza-mass-detentions-ill-treatment-and-enforced-disappearances-possibly-thousands-palestinians>

¹⁹ <https://twair.com/public-statement-scholars-warn-of-potential-genocide-in-gaza/>

²⁰ <https://www.ohchr.org/en/press-releases/2023/11/gaza-un-experts-call-international-community-prevent-genocide-against>

²¹ <https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2002/358/de>

²² <https://www.icj-cij.org/case/192>

²³ <https://www.icj-cij.org/sites/default/files/case-related/192/192-20240126-ord-01-00-en.pdf>

²⁴ <https://edition.cnn.com/2023/10/11/politics/presidents-israel-cnn/index.html>

²⁵ <https://www.npr.org/2023/12/08/1218332312/israel-hamas-war-us-ceasefire-veto-un>

Hamas²⁶, car il partage ses valeurs fondamentalistes et cherche également à éradiquer l'État d'Israël. Pour apaiser la situation, les États doivent être contraints de faire passer le bien-être des habitant·es de la région avant leurs prétentions au pouvoir.

Liberté et justice pour tous les habitants d'Israël/Palestine

Au vu des décennies d'oppression de la population palestinienne et de la situation catastrophique à laquelle la bande de Gaza et la Cisjordanie sont confrontées depuis octobre 2023, une solution doit être trouvée pour mettre immédiatement un terme au désastre humanitaire dans la bande de Gaza, afin que tous les habitant·es puissent vivre en sécurité, en paix et en liberté.

Afin de mettre immédiatement un terme aux crimes de guerre commis contre la population palestinienne, nous exigeons :

- Un cessez-le-feu immédiat, bilatéral et durable.
- L'augmentation et la simplification de l'acheminement de l'aide humanitaire internationale envoyée à Gaza.
- La libération des otages du Hamas.
- La libération des prisonnier·ères politiques palestinien·nes injustifié·es en Israël²⁷.
- Un État palestinien libre et indépendant.
- L'arrêt des livraisons d'armes offensives par les Etats-Unis et tous les autres États.
- L'arrêt du financement du Hamas et des livraisons d'armes par l'Iran et ses alliés.

Nous sommes solidaires de tous les groupes qui, dans la région du Proche-Orient, luttent contre les régimes oppressifs et antihumains et s'engagent pour la liberté et la justice pour l'ensemble de la population civile, indépendamment de la nationalité, de la religion ou de la race des personnes.

En Israël aussi, des manifestations importantes et régulières ont lieu depuis plus d'un an contre le gouvernement d'ultra-droite de Netanyahu, qui ne représente pas non plus l'ensemble de la population²⁸.

La Suisse doit elle aussi assumer sa responsabilité envers Israël/Palestine. Nous demandons donc :

- L'arrêt immédiat des exportations d'armes et la fin de toutes les relations militaires au Proche-Orient.

²⁶ <https://www.dw.com/en/israel-hamas-war-what-is-irans-role/a-67043337>

²⁷ In israelischen Gefängnissen sitzen Tausende Palästinenser*innen ohne Anklage oder rechtsstaatliche Möglichkeit, sich zu wehren. Damit sind nicht Hamas-Kämpfer gemeint.

<https://www.ndr.de/nachrichten/info/epg/Keine-Anklage-kein-Prozess-Administrativhaft-inIsrael.sendung1367690.html>

²⁸ <https://www.reuters.com/world/middle-east/five-months-with-no-deal-sight-israels-judicial-protests-endure2023-05-27/>

- Un travail actif de la délégation suisse au Conseil de sécurité, afin que l'ONU assume ses responsabilités en matière de protection des droits de l'homme et du droit international.

L'interruption de la guerre par un cessez-le-feu ne suffira pas à instaurer la justice et la paix dans la région. Nous nous prononçons donc en faveur d'un processus de justice transitionnelle qui doit être mis en place le plus rapidement possible. La justice transitionnelle désigne l'ensemble des instruments judiciaires et non judiciaires qui peuvent être utilisés par une société marquée par le conflit ou la violence afin d'obtenir la reconnaissance des victimes, de renforcer le respect des droits de l'homme, de surmonter les différences et de prévenir de futures violences²⁹. Cette stratégie contribuera à trouver une solution pour que tous les habitant·es de la région, sans distinction de nationalité, de religion ou d'ethnie, puissent vivre ensemble dans la liberté, la paix et la sécurité.

Nous demandons donc également :

- Le lancement le plus tôt possible de procédures de justice transitionnelle avec un soutien international.

En des temps aussi sombres, nous nous battons pour l'humanité. Nous espérons et croyons que la paix et la justice finiront par l'emporter. C'est pour cela que la JS Suisse s'engagera par tous les moyens à sa disposition.

Position du Comité directeur : refuser au profit de R3a (courte justification suit)

Le comité directeur recommande de rejeter R3c en faveur de R3. R3c présente de nombreuses similitudes avec la résolution du Comité directeur, mais il manque néanmoins quelques points importants.

D'une part, la mise en perspective de la situation depuis le 7 octobre est moins complète et omet des événements et des faits importants, notamment le devoir de l'Etat d'Israël, en tant que puissance occupante, de garantir l'accès aux biens de première nécessité.

De même, la description du déséquilibre entre Israël et la Palestine et le fait que l'on ne peut pas qualifier les événements des dernières décennies de conflit symétrique ne sont que brièvement et pas suffisamment classés. Il est important d'utiliser les bons termes et de nommer l'oppression que subit la population palestinienne afin de la combattre efficacement et de rendre justice aux souffrances auxquelles les palestiniens sont confronté.e.s. C'est pourquoi nous soutenons l'accusation de génocide. Comme le décrit la résolution, l'intention d'exterminer un groupe est difficile à prouver. Mais des déclarations faites par des membres des autorités israéliennes peuvent indiquer une telle intention. En outre, l'évaluation de cette question doit également tenir compte de l'action du gouvernement israélien qui, bien que conscient de la situation humanitaire catastrophique et du danger de mort pour des centaines de milliers de personnes, continue de bombarder le territoire, de lancer des offensives terrestres et de mettre ainsi en danger de manière massive la population civile de la bande de Gaza. Même si une intention génocidaire n'a pas été exprimée de manière suffisamment explicite pour prouver un génocide devant la CIJ, nous soutenons la plainte

²⁹ <https://www.ohchr.org/en/transitional-justice>

déposée auprès de la CIJ, car cette accusation doit être examinée de toute urgence et la pression sur le gouvernement israélien doit être renforcée. C'est pourquoi il est également important d'exiger un cessez-le-feu durable et pas seulement l'interruption de la guerre, comme le mentionne la résolution R3c.

En ce qui concerne les revendications, il manque également des points importants dans la résolution R3c, notamment l'exigence de la levée du blocus autour de la bande de Gaza. La situation humanitaire est extrêmement précaire et des centaines de milliers de personnes sont déjà gravement traumatisées et ont besoin d'une aide médicale et matérielle immédiate. Cette aide ne peut être garantie que par une levée complète du blocus, ce que R3a affirme si clairement.

Cela implique également de mettre fin au soutien inconditionnel de l'État d'Israël par de nombreux États européens et les États-Unis, car c'est la première étape pour exiger d'Israël que justice soit faite et pour lutter pour la paix pour tous les habitants du territoire israélo-palestinien. Les pays du nord global doivent se solidariser avec les personnes qui luttent depuis des décennies pour la paix et la justice et qui s'opposent à un gouvernement d'extrême droite.